



## « Fête des fables, faites des fables ! »

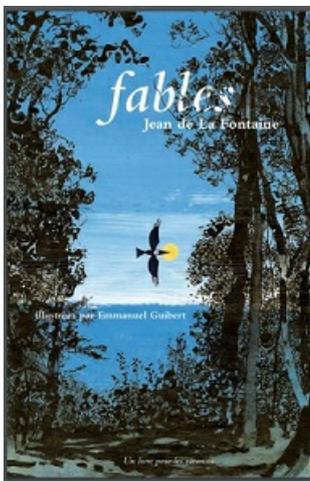
publié le 23/01/2021

### Descriptif :

2021, c'est l'année du 400e anniversaire de Jean de La Fontaine. À cette occasion, le ministère en charge de l'Éducation nationale organise un grand concours national "Fête des Fables, faites des fables".

### Sommaire :

- Les principes
- Les étapes
- Le calendrier



L'année 2021 verra **le quatrième centenaire de la naissance de Jean de La Fontaine** : une occasion de faire découvrir ou redécouvrir aux élèves la richesse et la beauté poétique de son œuvre, ainsi que l'intelligence émancipatrice de l'apologue. Les professeurs peuvent **faire participer leurs élèves à un grand concours national : « Fête des Fables, faites des fables ! »**. Ils sont aussi invités à élaborer des projets pédagogiques autour des Fables de La Fontaine et du genre de l'apologue, et à dire, lire, faire lire, faire écrire et illustrer des fables. Ce concours d'écriture de fables illustrées, à destination de l'ensemble **des élèves des cycles 3 et 4 et des élèves des lycées (généraux, technologiques et professionnels)** est l'occasion pour les élèves d'exercer leur créativité dans un dialogue fécond avec les œuvres de La Fontaine et leurs illustrations au fil des siècles.

### ● Les principes

Les élèves sont invités à écrire une fable (en prose ou en vers) et à l'accompagner d'une illustration originale (dessin, photographie, collage, montage...).

Cette création peut être soit individuelle, soit collective, selon des formats variables (du binôme à une classe entière ou à des groupes d'élèves inter-classes et/ou inter-niveaux).

Les thèmes des fables sont libres, aussi divers que le sont ceux abordés par La Fontaine : apologue moral, satire, rêverie, réflexion scientifique portant sur l'homme et l'animal, l'homme et la nature, le monde et ses multiples visages...

Le concours comporte 3 catégories : école, collège, lycée. Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles et en classe de BTS peuvent concourir dans la catégorie « lycée ».

Les élèves lauréats du concours seront récompensés par une remise de livres ou de chèques-lire, leurs créations feront l'objet d'une publication.

### ● Les étapes

#### ○ 1er tour, au niveau de l'école ou de l'établissement

Les professeurs volontaires organisent la participation de leurs élèves au concours et les accompagnent dans



l'écriture d'une fable et dans la réalisation de son illustration. **Ils favorisent si possible la coopération entre les élèves**, les classes, les niveaux. **En collège et en lycée, c'est aussi l'occasion de conduire un projet interdisciplinaire.**



Chaque école, collège ou lycée **organise librement la sélection des 3 meilleures créations de l'établissement** à partir de l'ensemble des fables écrites par les élèves, tous niveaux de classe confondus. Tout élève de l'école ou de l'établissement, même s'il n'est pas scolarisé dans une classe engagée par un de ses professeurs dans le concours, peut y participer s'il le souhaite ; son travail fait nécessairement partie du processus interne de sélection des meilleures créations.

**Les 3 fables retenues et leurs illustrations sont transmises à la délégation académique à l'action culturelle en format numérique** (PDF pour le texte, JPEG ou PNG pour son illustration) ; les services académiques organisent les modalités de transmission des fichiers, en recourant à un serveur de fichiers par exemple.

Les établissements précisent systématiquement la catégorie du concours concernée (école, collège ou lycée), leurs coordonnées complètes, et les noms et prénoms des élèves ainsi que le niveau de classe de chacun d'eux, mais ces éléments n'apparaissent pas sur les créations (texte et illustration) afin de préserver l'anonymat au tour suivant.

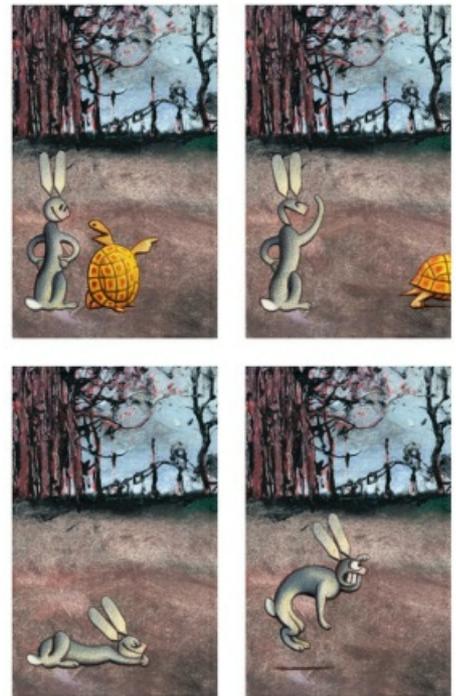
### ○ 2e tour, au niveau académique

Un jury académique est constitué, composé d'un inspecteur de lettres (IPR ou IEN-ET/EG valence lettres), référent du concours, du délégué académique à l'action culturelle, d'IEN (ET/EG et CCPD) et, à la discrétion des académies, de partenaires et personnalités extérieurs du monde éducatif et culturel.

À partir des créations anonymées (n'apparaissent ni l'école ou l'établissement d'origine, ni les noms des candidats), le jury sélectionne les 3 créations (1 par catégorie, école, collège, lycée) retenues pour le tour national.

Il peut en outre procéder à des remises de prix académiques, avec un palmarès plus large (les 3 meilleures créations académiques par catégorie par exemple). Les créations sélectionnées font l'objet d'une valorisation en ligne.

Les 3 fables retenues et leurs illustrations sont transmises à la direction générale de l'enseignement scolaire en format numérique, sur un site collaboratif Pléiade dédié. Les académies précisent la catégorie du concours concernée (école, collège, lycée), les coordonnées complètes des établissements, et les noms et prénoms des élèves ainsi que le niveau de classe de chacun d'eux, mais ces éléments n'apparaissent pas sur les créations (texte et illustration) afin de préserver l'anonymat au tour suivant.



### ○ 3e tour, au niveau national

À partir des créations anonymées, un jury national, rassemblant des inspecteurs généraux, des universitaires, des professeurs, des écrivains, des illustrateurs..., avec le soutien et la contribution de l'Institut de France, sélectionne 3 créations par catégorie.

Les lauréats sont récompensés lors d'une cérémonie officielle organisée à Château-Thierry, ville natale de La Fontaine.

### ● Le calendrier

1er tour, niveau local : envoi des 3 meilleures créations de l'école ou de l'établissement **à la DAAC au plus tard le 10 avril 2021.**

2e tour, niveau académique : envoi des 3 meilleures créations académiques (1 par catégorie) à la DGESCO au plus tard le 17 mai 2021.

3e tour, niveau national : **proclamation des lauréats nationaux début juin 2021.**

Document joint

 L'opération "fête des fables, faites des fables" (PDF de 6.7 Mo)

Document DAAC



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.  
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.